

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Objet du marché :

La présente mission consiste à réaliser les études nécessaires et le suivi des travaux pour la rénovation du hall d'entrée du théâtre de l'ARC-EN-CIEL

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Structure et nature de la consultation :

Marché unique.

6) Lieu d'exécution des prestations : Rungis.

7) Délai d'exécution : La durée du marché est d'un (1) an à compter de sa date de notification.

8) Date de démarrage des prestations : Novembre 2017

9) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la Consultation

10) Unité monétaire : l'Euro

11) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.



12) Date limite de réception des offres : le 03 Novembre 2017 à 12 h 00

13) Délai de validité des offres : 120 jours

14) Critères de jugement des offres :

La valeur technique de l'offre : 60% soit 60 points / 100

La valeur technique de l'offre : 60% soit 60 points / 100

- Equipe intervenante **30% soit 30 points / 100**
 - Composition et informations relatives à l'équipe intervenante avec l'expérience acquise sur des prestations similaires.

- Note d'appréhension du projet **20% soit 20 points sur 100**
 - Perception de l'opération par la maîtrise d'œuvre à travers la reformulation des objectifs du programme

- Méthodologie de travail pour chacune des phases **10% soit 10 points sur 100**
 - Décrire la méthode d'étude proposée à chaque phase de la mission.
 - Contenu des documents produits (pièces écrites et plans) à chaque phase de la mission (pendant la conception et les travaux)

Le prix des prestations : 40% soit 40 points / 100

Noté sur la base de l'article 11 de l'AECCAP

Fournir une décomposition du prix dans une annexe financière (DPGF).

La formule de calcul retenue est la suivante :
$$\frac{\text{prix du candidat le moins disant} \times 40}{\text{Prix du candidat}}$$

15) Retrait du DCE et renseignements :

Ville de Rungis - Services techniques

Administratifs : Mr. Joubert

Techniques: Mr RIEUX

Tél: 01.45.12.80.32

Fax: 01.45.12.80.37

Ou retrait du DCE sur achatpublic.com

16) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le 05 Octobre 2017